

**LA CROISILLE-SUR-BRIANCE****Les travaux de la rue du chabretaire avancent !**

La dernière réunion de chantier sur les importants travaux d'effacement de réseaux de la rue du Chabretaire a permis de faire le point sur l'avancement du chantier en présence de M. le Maire, de Lucien Frachet, l' élu chargé des travaux , de David Barthoud du service technique municipal, de l'entreprise Allez et du Syndicat d'électrification de la haute-Vienne. Les travaux de génie-civil sont maintenant pratiquement terminés ainsi que le passage des câbles, la pose des coffrets et les massifs des futurs candélabres sont coulés. Il reste encore à réaliser le câblage et le raccordement des coffrets et la pose des nouveaux mobiliers d'éclairage public ainsi que l'enlèvement des poteaux bois de France Télécom.

**PEYRAT-LE-CHÂTEAU****Réunion publique**

La municipalité de Peyrat-le-Château organise une réunion publique le mercredi 8 février à 17h30 (salle de cinéma) sur le jumelage entre Peyrat-le-Château et Burgbernheim. Claire Bléron et/ou Sébastien Proeschel du service coopération de la région Nouvelle-Aquitaine seront présents ainsi que M. Nègremont, président de l'association des communes jumelées du Limousin.

**SAINT-DENIS-DES-MURS****Mairie**

La mairie sera fermée le jeudi 9 février, le matin. Pour toute urgence, contacter le 06.07.13.85.76.

**CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT****FNATH**

L'assemblée générale de la FNATH «Accidenté de la vie» aura lieu le samedi 11 février à la mairie de Châteauneuf-La-Forêt, toutes personnes intéressées sont cordialement invité à y participer, merci.

**SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT****Permanence**

Alain Rodet assurera une permanence aujourd'hui de 8 h 30 à 9 h 30 à la mairie de Saint-Léonard-de-Noblat.

**MOISSANNES****Loto traditionnel : changement de date**

Le loto de l'amicale laïque qui traditionnellement a lieu le week-end des vacances de février aura lieu cette année le 19 mars à partir de 14h au lieu du 19 février initialement prévu. L'amicale laïque s'excuse de ce changement de date qui s'opère indépendamment de sa volonté.

**BUJALEUF****Vente de chemins**

La commune de Bujaleuf, à la demande de riverains souhaite dans le respect de la législation en vigueur procéder à une vente de chemins. Dans ce cadre, nous demandons aux personnes éventuellement intéressées par l'achat de chemins d'intérêt secondaire sur d'autres secteurs communaux de se manifester auprès du secrétariat communal avant le 31 mars. Mairie de Bujaleuf - Le château, 1 route du mont 87460 Bujaleuf. Tel : 05.55.69.50.04. Mail : mairie@bujaleuf.fr

cc  
cu  
nd  
re  
se  
bi  
ta  
fo  
de  
té  
pr  
«  
l'e  
m  
Fi  
au  
et  
de  
Ni  
ve  
nc  
pl  
te  
et  
il  
da  
:  
to  
or  
ta  
co  
ce  
da  
gr  
pe  
pr  
pè  
ce  
R  
ta  
Ce  
po  
mi  
ni  
pr  
co  
mi  
d'  
co  
po  
re  
na  
ne  
éla